

14 اوت 2026

N° 511



COMMUNIQUE D'INSCRIPTION DES ETUDIANTS ANNEE UNIVERSITAIRE 2026/2027

Le Directeur de l'Institut Supérieur du Transport et de la Logistique de Sousse (ISTLS) porte à la connaissance de tous les étudiants de l'Institut que l'inscription pour l'année universitaire 2026/2027 doit se faire obligatoirement à partir du SITE COMMUN : www.inscription.tn et ce conformément au calendrier ci-dessous :

1. Paiement des frais d'inscription :

Etudiants concernés	Ouverture du site d'inscription à distance
Tous les étudiants <u>réguliers</u> de l'ISTLS	Du 20 Août au 03 Septembre 2026

Les étudiants autorisés à s'inscrire en première année de mastère nouveaux et redoublants sont tenus à respecter les délais d'inscriptions fixés par les communiqués d'admissions définitives pour s'inscrire en première année de mastère.

2. Frais d'inscription:

Type des Frais	Montant				
	1A licence	2A Licence	3A Licence	1A Mastère	2A Mastère
Frais d'Inscription	30DT	30DT	30DT	70DT	70DT
Frais d'affiliation à la CNSS	5DT	5DT	5DT	5DT	5DT
Frais d'affiliation à l'assurance MASU	1DT	1DT	1DT	1DT	1DT
Frais d'assurance des travaux pratiques*	0,4 DT	0,4 DT	0,4 DT	0,4 DT	0,4 DT
Frais d'assurance des Stages *	2DT	2DT	2DT	2DT	2DT
Frais de timbres postaux	2DT	2DT	2DT	2DT	2DT
Frais de la carte d'étudiant	2DT	2DT	2DT	2DT	2DT
Total 1ère tranche	42,4 DT	42,4 DT	42,4 DT	82,4 DT	82,4 DT
2ème tranche	30DT	30DT	30DT	70DT	70DT

*Les étudiants inscrits en troisièmes années Licence AMP, TPU, LOI et LD ne sont pas concernés par le paiement des frais d'assurance des travaux pratiques.

**Le stage en première année Mastère concerne uniquement les étudiants inscrits en 1^{ère} année Mastère Professionnel Ingénierie du Transport et Sécurité routière et le stage en deuxième année Mastère concerne uniquement les mastères professionnels.

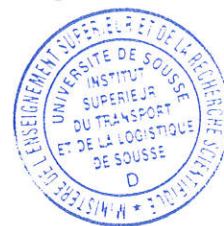
3.Dossier d'inscription :

Le dossier d'inscription doit comporter les pièces suivantes :

- (I) {
- ❖ Fiche de renseignements N°1 à remplir puis à valider sur le Site web <https://istls.rnu.tn/fra/fiche> de l'ISTLS et enfin l'imprimer et la joindre au dossier.
 - ❖ Fiche de renseignement N°2 à remplir puis à valider sur le site web <http://www.services.uc.rnu.tn/4C/index.php/accueil1> de l'Université de Sousse et enfin l'imprimer et la joindre au dossier.
 - ❖ Récépissé des frais d'inscription en ligne.

Pour les nouveaux bacheliers : en plus des documents sus-indiqués :

- Deux photos d'identité récentes ayant les mêmes caractéristiques des photos de la carte d'identité nationale (écrire le nom & prénom et n°C.I.N. sur le dos).
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Copie du baccalauréat
- Copie du relevé des notes du baccalauréat.
- Dossier médical (à retirer du lycée d'origine).
- Attestation originale certifiant que l'étudiant est orienté à la L'ISTLS.



Pour les anciens étudiants de la L'ISTLS (Licences et mastères): en plus des documents sus-indiqués en (I):

- Deux photos d'identité récentes ayant les mêmes caractéristiques des photos de la carte d'identité nationale (écrire le nom & prénom et n°C.I.N. sur le dos).

Pour les anciens étudiants provenant d'une autre institution universitaire : en plus des documents sus-indiqués en (I):

- Deux photos d'identité récentes ayant les mêmes caractéristiques des photos de la carte d'identité nationale;
- Attestation originale certifiant que l'étudiant est réorienté ou muté à l'ISTLS;
- Attestation de sortie de l'établissement d'origine ;
- Dossier médical à retirer de l'établissement d'origine;
- Copies des relevés de notes des années précédentes après le baccalauréat;
- Copie du baccalauréat;
- Copie du relevé des notes du baccalauréat;

Pour les nouveaux étudiants autorisés à s'inscrire en 1ère année de mastères: en plus des documents sus-indiqués en (I):

- Copie de chaque diplôme obtenu depuis le baccalauréat ;
- Copie de chaque relevé de notes obtenu depuis le baccalauréat y compris les années de redoublement ;
- Une copie de la carte d'identité nationale.
- Deux photos d'identité récentes ayant les mêmes caractéristiques des photos de la carte d'identité nationale (écrire le nom & prénom et n°C.I.N. sur le dos).
- Dossier médical à retirer de l'établissement d'origine.

Remarque importante

La photo d'identité à insérer dans la fiche de renseignement doit être une photo d'identité qui respecte la norme suivante :

- La photo doit avoir une dimension de 45 mm de haut sur 35 mm de large.
- Le visage doit avoir une dimension entre le menton et le haut du crâne située entre 32 et 36 mm.
- Le fond doit être uni.

5. Visite Médicale :

Les nouveaux étudiants orientés sont tenus à contacter le plus proche dispensaire de leur domicile pour la visite médicale et de remettre le dossier de santé à l'équipe sanitaire le jour de l'inscription contre un récépissé.

Les anciens étudiants peuvent subir la visite médicale en cas de besoin à l'Institut le jour même de l'inscription.

6. Calendrier des dates d'inscription définitives et de la visite médicale :

Filière	Spécialité	Dates de l'inscription définitive	Début des cours
Licence	Toutes les spécialités	08, 09 et 10 Septembre 2026	12 Septembre 2026
Mastère	1ère année	10 et 11 Septembre 2026	
	2ème année	11 Septembre 2026	

Les étudiants inscrits en licence ou en mastère peuvent payer les frais d'inscription en deux tranches.

Les étudiants bénéficiaires de bourses ou de prêts universitaires payent uniquement la première tranche des frais d'inscription.

Pour les descendants des fonctionnaires relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de recherche scientifique, le montant des frais d'inscription est fixé à **12,4 DT** (5DT Frais d'affiliation à la CNSS, 2DT pour les timbres postaux, 2DT pour la carte d'étudiant, 1DT Frais d'affiliation à l'assurance MASU, 0,4 DT pour les Frais d'assurance des travaux pratiques et 2DT pour les frais d'assurance des stages) **sous réserve de présenter une attestation de travail de l'un des parents fonctionnaire(s) au ministère de l'enseignement supérieur et de recherche scientifique et d'un extrait de naissance de l'étudiant(e) concerné(e) à l'administration de l'institut et ce au plus tard le 31 Août 2026.**

7. Inscriptions des étudiants dérogatoires :

Les étudiants dérogatoires sont invités à déposer une demande d'inscription à partir du 14 Septembre 2026. Les frais d'inscription des étudiants dérogatoires sont fixés à **70DT**.

Remarques Importantes:

Les étudiants doivent strictement respecter les délais d'inscription et tout contrevenant peut subir des sanctions disciplinaires telles que mentionnées dans le règlement intérieur de l'institut.

Les étudiants admis en troisième année et ayant bénéficié d'un passage avec crédits de la première année à la deuxième année ou de la deuxième année à la troisième année et qui n'ont pas encore validé les crédits dudit passage, doivent accomplir le paiement en ligne dans les mêmes délais fixés pour les anciens étudiants.

Les étudiants ayant bénéficié de retrait d'inscription pour des raisons personnelles ou pour des raisons de santé au titre de l'année universitaire 2025-2026 doivent déposer au bureau d'ordre une demande d'inscription au nom du directeur de l'institut **au plus tard le 31 Août 2026.**



Le Directeur

ALI HELALI